

La Lettre de L'ATCI

LE MENSUEL GRATUIT
DU REGULATEUR DES TELECOMS

Juin 2010 - N°12

Des métiers...
...des Hommes

Service Taxes et
Redevances ra-
dioélectriques



Le "téléphone" sans visa

Nous allumons ce mois-ci nos projecteurs sur un autre sujet d'actualité. Il s'agit d'un des plus importants services de la téléphonie mobile cellulaire : le Roaming ou itinérance en français. Ce service avec lequel, il n'est pas forcément besoin de changer de numéro pour joindre ses proches et être joint, quand on est en déplacement à l'étranger. Il est possible de rester en contact permanent avec ses collaborateurs, ses amis ou sa famille quand on quitte son pays. C'est la forme la plus populaire de ce service. On parle dans ce cas, de Roaming international. L'itinérance peut être aussi nationale, dès lors qu'un abonné effectue ses appels à l'intérieur du territoire national sur le réseau d'un concurrent, dans une zone non couverte par le réseau de son opérateur d'origine. Si le monde est devenu un village planétaire, on peut dire, sans risque de se tromper que la téléphonie mobile cellulaire traduit également cette réalité. Le monde bouge, il évolue. Et les prestations téléphoniques s'adaptent à cette dynamique. Le Roaming ne doit plus être ce service, initialement réservé à une certaine classe sociale à cause de ses tarifs élevés. Il est tout simplement une nécessité, un instrument à la disposition de la communauté des usagers du téléphone mobile cellulaire.

Même s'il y a une baisse relative des tarifs, ses coûts restent encore hors de portée pour la plupart des utilisateurs. En effet, il n'y a pas longtemps, les tarifs Roaming plafonnaient à environ 5.000 Fcfa la minute. Aujourd'hui, ils tournent autour de 4 000 Fcfa !

En Europe, cette situation a obligé la Communauté Européenne à prendre le taureau par les cornes en décidant de ramener les opérateurs à des grilles tarifaires plus sociales. De sorte que la minute d'appel est aujourd'hui autour de 43 centimes soit environ 280 Fcfa. Les efforts consentis par l'Union Européenne pour réduire la facture du Roaming ont fait tâche d'huile. L'Afrique en général, la Côte d'Ivoire en particulier, se sont mises en branle tout comme le vieux continent : des réflexions et des simulations sont en cours, pour faire baisser considérablement les coûts actuels et permettre aux utilisateurs du mobile de faire de leur numéro de téléphone, un véritable compagnon sans frontière, un numéro sans visa ! Bonne lecture !

KLA Sylvanus
DG de l'ATCI

Téléphonie mobile cellulaire

Les secrets du roaming...



Avec le Handover (transfert automatique inter-cellules), le Roaming (ou itinérance en français) constitue l'une des caractéristiques fondamentales de la téléphonie mobile cellulaire GSM.

> suite page 2

Focus

Téléphonie mobile cellulaire



Les secrets du Roaming...

> suite page 1

Si le Handover est la caractéristique qui fonde la mobilité intra-réseau, ce mécanisme qui permet, lorsqu'un usager est en mouvement dans une zone couverte, de maintenir sa communication sans interruption, le Roaming par contre, offre à l'utilisateur, la possibilité d'utiliser, en outre, le réseau d'un opérateur autre que le sien, sans changement de carte SIM, donc sans changement de numéro. Cet opérateur pouvant être local (dans le même pays) ou étranger (utilisateur hors du pays de son abonnement). On parlera alors de Roaming national ou de Roaming international selon le cas.

Dans la pratique, le Roaming national n'est pas très répandu ; de sorte que, par abus de langage, cet anglicisme tend à ne désigner désormais que le volet international. Cette caractéristique (le Roaming) est sans aucun doute l'un des facteurs qui aura le plus contribué au succès de la téléphonie mobile.

En termes plus simples, c'est donc la possibilité d'utiliser son téléphone portable (et son numéro) à l'étranger pour pouvoir joindre ses correspondants ou être joint, qui s'appelle l'itinérance ou le Roaming. Elle résulte d'accords, dits de Roaming, passés entre les opérateurs des différents pays, qui prennent le relais des opé-

rateurs nationaux, et offrent ainsi la capacité pour les clients d'accéder à leurs services de téléphonie mobile (voix ou données) d'origine, depuis des réseaux visités. Le portable mis en marche se connecte automatiquement au réseau présentant le signal le plus puissant. Il reste donc bien clair qu'un mobile d'un opérateur donné, ne pourra s'inscrire et fonctionner sur le réseau d'un autre, qu'à la condition qu'un tel accord existe entre les deux.

UN SERVICE D'UTILITÉ...

Mais cette faculté (d'itinérance) très pratique a un coût. Les tarifs, très variables d'un opérateur à un autre, sont généralement très élevés. Et pour cause ! Dans le principe, celui qui reçoit des appels en Roaming, paie, pour tous les appels reçus, la partie acheminée depuis son réseau d'origine vers la destination où il se trouve. En revanche, l'appelant, qui aura naturellement composé le numéro connu de son correspondant (par exemple les huit chiffres s'il s'agit d'un abonné ivoirien), est facturé au prix d'une communication locale selon le tarif de son opérateur. Dans l'autre sens, tous les appels de la personne en déplacement doivent être effectués comme des appels internationaux (avec indicatifs pays) et les coûts dépendent du tarif international du réseau visité.

Quoi qu'il en soit, dans un cas comme dans l'autre, la facturation est assurée par l'opérateur d'origine.

Il faut dire que, s'il s'adressait au départ à une clientèle sélecte (il fallait payer une forte somme d'argent en guise de caution), le Roaming est devenu une réalité quotidienne qui évolue et se démocratise grâce notamment au système à prépaiement. Malheureusement, en raison des coûts qui restent somme toute encore élevés, malgré quelques ajustements ici et là, très peu de personnes en déplacement, sauf en cas d'extrême nécessité, en usent véritablement. La plupart acquièrent des puces (cartes SIM) sur place pour la durée de leur séjour.

...QUI A UN COÛT

En général, les opérateurs sont hostiles à toute forme de régulation spécifique du marché de l'itinérance internationale qui constitue pour eux, une source de revenus substantiels. Toutefois, ils offrent souvent des tarifs préférentiels, si le Roaming se fait à partir ou en direction d'un opérateur appartenant à leur groupe. Ainsi, un opérateur qui dispose de licences d'exploitation dans deux pays différents, prendra en charge les utilisateurs de passage, comme ses propres abonnés, en facturant leurs communications comme des communications locales. Un Roaming de

type particulier en quelque sorte.

En Europe, la Commission Européenne qui avait affiché depuis longtemps déjà son intention de faire disparaître les tarifs de Roaming dans tout l'espace européen, à l'horizon 2015, a pris récemment de nouvelles mesures de baisse, malgré les protestations, depuis 2007, de certains opérateurs significatifs. En effet, jusque là plafonnés à 43 centimes d'euro la minute (environ 280 FCFA) pour les appels émis et à 19 centimes d'euro la minute (environ 125 FCFA) pour les appels reçus, les tarifs de Roaming passent, au 1er juillet 2010, à 39 centimes d'euro et à 15 centimes d'euro la minute respectivement (environ 255 FCFA et 100 FCFA).

Si donc l'Europe réagit pour mettre en place une sorte de marché unique de la téléphonie mobile, que se passent-il plus proche de nous et chez nous ? Au regard des tarifs pratiqués, l'Afrique et singulièrement la Côte d'Ivoire sont-elles en reste de cette marche ?

VERS UNE BAISSÉ SIGNIFICATIVE DES TARIFS

En réalité, le continent noir n'est pas resté dans l'expectative. Il s'est engagé dans le train de la réflexion et de l'action. Des initiatives régionales

> suite page 3

> suite page 3

sont en cours. Même si, ici, les opérateurs pratiquent beaucoup plus les tarifs «groupes» qui, comme nous le soulignons tantôt, consistent à faire bénéficier de tarifs locaux ou réduits, aux abonnés d'opérateurs avec lesquels ils appartiennent au même groupe. Dans sa partie occidentale par exemple, la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) mène la danse. Des études

sont en cours en vue de plafonner les tarifs dans la sous-région, à l'instar de ce qui se fait ailleurs, au sein de l'Union Européenne.

Dans notre pays par contre, où cette pratique est également mise en œuvre par les opérateurs, force est de reconnaître que les tarifs de Roaming «plein pot» n'ont pas connu d'évolution significative à la baisse.

En effet, oscillant initialement entre 1000 FCFA et 5000 FCFA la minute, ceux-ci continuent encore aujourd'hui de plafonner haut, atteignant 4000 FCFA la minute. Et l'Agence des Télécommunications de Côte d'Ivoire, le régulateur du secteur, a entrepris de jeter un œil sur les offres des opérateurs, à l'effet de s'assurer que les tarifs reflètent les coûts réels de la fourniture du service.

En fait, la question préoccupe plus d'un acteur. Tant et si bien qu'au niveau mondial, des études sont en cours au sein de l'une des commissions d'études de l'UIT-T (le secteur de la normalisation de l'Union Internationale des Télécommunications) en vue d'aboutir à des recommandations à même de conduire à une baisse des tarifs du Roaming.

L'Invité du mois

“ L'ATCI s'est engagée pour une réduction significative des tarifs...”

Comment interprétez-vous les tarifs Roaming de 1998 à 2010 ?

Avant l'existence des notions de tarifs d'opérateurs de zone et de groupe, les tarifs de Roaming étaient tous supérieurs à 1000 Fcfa la minute et atteignaient parfois 5000 Fcfa. Fort heureusement, les choses sont en train de changer dans le bon sens et on peut maintenant avoir des tarifs de Roaming qui sont au même niveau que les tarifs locaux des pays visités, du moins dans certains cas.

Quelles sont les perspectives en la matière ?

Les perspectives sont bonnes. Des travaux sont en cours au sein des

organismes internationaux en vue de fixer un tarif indicatif reflétant ou approchant la réalité des coûts pour le service Roaming, qui est apparu, au fil des années, comme un service d'utilité, pour des consommateurs de plus en plus nombreux.

Peut-on espérer une harmonisation dans la baisse des tarifs du Roaming ?

Cette idée n'est pas exclue d'autant plus que les premières études entreprises par le groupe régional CEDEAO vont dans ce sens. Déjà, dans le cadre de la terminaison mobile internationale, les travaux de groupes régionaux et internationaux

ont permis d'aboutir à des baisses de tarifs.

Quel est concrètement le rôle joué par l'ATCI dans ce défi de la consommation ?

L'ATCI participe aux travaux de ces groupes internationaux et régionaux dont les conclusions permettront à l'échelle sous régionale et mondiale d'harmoniser les méthodes d'approche en vue de faire baisser les tarifs du service Roaming. En interne, l'Agence entreprend des études dans le but de conduire les opérateurs nationaux à une baisse importante des tarifs de ce service.



Mme Adou Josephine

Sous-directeur des Etudes Economiques et Tarifaires de l'ATCI

Des métiers...des Hommes : Service taxes et Redevances radioélectriques :



NOGBOU KRAIDI JOSEPH

Chef de service Taxes et Redevances radioélectriques de l'ATCI

“ Ce poste important dans le dispositif de l'Agence, requiert la rigueur...”

Taxes et Redevances Radioélectriques dirigé par M. NOGBOU KRAIDI JOSEPH. Elle consiste à évaluer les paramètres de facturation des réseaux, après l'assignation des fréquences et l'octroi des autorisations, conformément aux dispositions de l'ordonnance N° 97-173 du 19 mars 1997 fixant les montants des droits, taxes et redevances radioélectriques pour les différents type de réseaux. Le service de M. NOGBOU renseigne et conseille également les pétitionnaires d'autorisations de réseaux radioélectriques.

Le parcours professionnel de Joseph commence vers la fin des années 70. Entre 1977 et 1979, alors sous les drapeaux, il sert comme Opéra-

teur radiotélégraphique au Bureau Central Radio de l'Etat-Major des Forces Armées Nationales de Côte d'Ivoire (FANCI).

Libéré du service militaire en 1979, c'est le ministère des Postes et Télécommunications (PTT) qui l'accueille en 1980. NKJ est alors affecté au Bureau Central Télégraphique et Télex jusqu'à la création de l'Office National des Télécommunications (ONT), où il est promu Responsable du Bureau Télégraphique de Bonoua.

En 1988, il est reçu au Concours d'entrée à l'Ecole des PTT pour une formation d'un an. Par la suite, Joseph est muté au Centre de Gestion et de Contrôle des Emissions Radioélectriques, comme Opérateur Radio.

En 1996, reçu au Concours des Agents d'Exploitation des Télécommunications, il retourne à l'ENSPT (Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications) devenue, entre temps, ISAPT (Institut Supérieur Africain des Postes et Télécommunications).

A sa sortie, il réintègre le centre de gestion des fréquences, rattaché alors à l'ATCI où il reste en service jusqu'à sa nomination, en 2005, comme Chef de Service Taxes et Redevances Radioélectriques.

«Ce poste important dans le dispositif de l'Agence, commente M. NOGBOU, requiert de la rigueur, mais aussi beaucoup de courtoisie et un sens de commerce pour mener à bien ses objectifs.»

La facturation des réseaux radioélectriques est un aspect vital de la gestion des fréquences.

Et cette mission incombe au service

Actualités

[CMDT-10]

Le rapport sur le développement du secteur, rendu public

L'édition 2010 du Rapport de l'UIT sur le développement des télécommunications/TIC (www.itu.int/pub/D-IND-WTDR-2010/en) dans le monde a été rendue publique, à la Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications de 2010 (CMDT-10). Ce rapport dresse le bilan, à mi-parcours, des progrès réalisés sur la voie de l'édification d'une société mondiale de l'information, conformément à l'engagement pris par les gouvernements au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI), organisé à Genève, en 2003 et à Tunis en 2005.

Ce rapport souligne, en outre, la croissance et l'évolution phénoménales de la technologie cellulaire mobile, qui ont permis de connecter de nombreuses zones de par le monde. Ainsi que le souligne Dr. Hamadou Touré, Secrétaire général de l'UIT, "Aujourd'hui, près de 90% de la population mondiale est desservie par un réseau cellulaire mobile, et même les habitants des zones rurales et isolées sont désormais en mesure d'accéder à la société mondiale de l'information". De sorte que, dans les deux pays les plus peuplés du monde tels l'Inde et la Chine, la technologie mobile assure un service téléphonique de base, à plus de 90% des villages. Dans beaucoup de pays en développement, les lignes téléphoniques fixes sont, pour la plupart, installées en zones urbaines. Avec l'évolution dans ce domaine, plus de la moitié des foyers en zones rurales dispose à ce jour, d'un téléphone mobile.

Notons qu'à l'issue des travaux, au cours desquels le Ministre ivoirien des NTIC a fait une déclaration de politique générale de notre pays en matière de télécommunications, la Côte d'Ivoire a obtenu le poste de Vice-président de la Commission d'Etudes 1 de l'UIT-D.

Agenda

Abidjan accueille la 4ème réunion du comité des régulateurs...

La quatrième réunion du Comité des Régulateurs Nationaux de Télécommunications des Etats Membres de l'UEMOA (CRTEL) se tient à Abidjan du 29 au 30 juin 2010. Inscrite dans le programme d'activités 2009-2010 du CRTEL, cette rencontre aura pour thème «*La Qualité de Service des Télécommunications dans l'espace UEMOA*». Cet important rendez-vous évoquera aussi la question de la reconnaissance «mutuelle» des homologations des équipements de télécommunications faites par toute Autorité de Régulation membre du CRTEL.

Forum Régional à Banjul

Le Forum régional de l'Union Internationale des Télécommunications pour le Développement (UIT-D) se tiendra, du 14 au 16 juillet 2010, à Banjul (Gambie) avec pour thème «*Gestion moderne du spectre et passage de la radiodiffusion analogique à la radiodiffusion numérique*».

Ce Forum dont la Côte d'Ivoire est membre (Comité de Coordination) sera précédé par le 11ème Forum sur la Régulation des Télécommunications/TIC et le Partenariat en Afrique (FTRA) qui se déroulera du 12 au 14 juillet 2010.

Tribune du consommateur

Question

Bonjour,

Lors des JNTIC, j'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les problèmes de sécurité exposés par l'ATCI. J'aimerais savoir si la cellule de l'ATCI peut systématiquement surveiller l'ensemble des sites Internet de Côte d'Ivoire ou s'il a besoin de leur autorisation pour le faire.

Merci de me répondre.

Gnamien Bérenger, Etudiant en NTIC

Réponse

Cher Monsieur Gnamien,

Pour répondre à votre question, disons d'entrée que la cellule de l'ATCI n'a pas vocation à surveiller les sites internet. En général, et ceci de façon spontanée, les techniciens testent de l'extérieur, c.-à-d. sans entrer dans le système d'information du propriétaire d'un site, la robustesse de celui-ci, à partir des accès publics. En d'autres termes, la cellule est capable, sans pénétrer un site, d'indexer les vulnérabilités qu'il présente et qui peuvent être exploitées pour commettre des actes préjudiciables à son propriétaire. Cette évaluation ne requiert donc pas d'autorisation spécifique. Par contre, les résultats sont portés à la connaissance des structures concernées afin qu'elles effectuent les corrections nécessaires, avec un appui technique gratuit de la cellule, si elles le désirent. Il faut préciser que cette cellule peut être sollicitée en amont ou lors d'une attaque.

Consommateurs, faites-nous part de vos questions ou remarques à l'adresse suivante : lalettre@atci.ci ou au 20 34 49 80

L'Outil du mois

STABILOCK 4015



PHOTOGRAPHIE du STABILOCK 4015

Le STABILOCK 4015 est un banc de mesure portable à la différence du STABILOCK 4032 qui est fixe. Il combine à lui tout seul les capacités de mesures de plusieurs appareils :

- Fréquence-mètre ou Compteur de fréquences RF (10KHz à 1GHz);
- Wattmètre ou mesureur de puissance ;
- Oscilloscope;
- Générateur de signaux;
- Multimètre;
- Modulomètre;
- Analyseur de Spectre.

En plus des mesures RF, le STABILOCK 4015 sert également à faire des mesures BF (Basse fréquence).

Repère

Le téléphone mobile



La téléphonie mobile est née dans les années 50 aux États-Unis. Cependant, Le premier téléphone portable, au sens que nous lui donnons aujourd'hui, a été conçu en 1973 par Motorola qui crée une véritable révolution en présentant son DynaTAC (Dynamic Adaptive Total Area Coverage). C'est à Martin Cooper et Joel Engel, deux ingénieurs de chez Motorola, qu'est attribuée la paternité de ce téléphone.

En 1982, est créé le Groupe Spécial Mobile (GSM), qui établit une norme pour les téléphones mobiles et c'est en 1991 que la première communication expérimentale sur la norme GSM (alors devenu Global System for Mobile Communications) sera effectuée.

La fin des années 90 et le début des années 2000 marquent une révolution au niveau des services supportés par les téléphones mobiles : c'est la naissance des Smartphones. Ces appareils capables d'apporter bien d'autres services que la simple communication vocale. Ils embarquent un lecteur MP3, un appareil photo, une vidéo ou encore une console de jeu... Ces téléphones, dont les capacités sont de plus en plus développées, proposent également un accès haut débit à internet, un service de messagerie, un PDA, un carnet d'adresses, un traitement de texte basique, et sont capables de recevoir des fax, de faire des transactions bancaires...

	SUPERVISEUR MPOUE A. Sylvestre	SIEGE REDACTION Tél.: +225 20 34 43 74/68/69 Fax: +225 20 34 43 75 e-mail : lalettre@atci.ci Web : www.atci.ci
	REDACTEUR EN CHEF Mme N'DAKON Aline	IMPRESSION LIMANYS SERVICES
DIRECTEUR DE PUBLICATION KLA Koué Sylvanus	CONCEPTION GRAPHIQUE Soe Communication ATCI	TIRAGE 22 000 exp.